

*Le Silence*

*fait vivre*

השתיקה מחייה

Rav Aharon Tibi



Editions - Ohel Moché

Léilouy Nichmat Mazal Tov Ilana Bat Dina

ניתן להשיג גם בעברית  
Available in English  
Disponible en Español

Recueil

# LE SILENCE FAIT VIVRE

Propos, histoires, comportements et Lois  
concernant la gravité des bavardages à la Synagogue  
et au Beit Midrash pendant l'Etude,  
ou au beau milieu de la Prière.  
Nature des embûches susceptibles de survenir à cause  
des téléphones portables introduits  
dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes.

Rav Aharon Tibi

*Inspiré des enseignements de Rav Shmoueli et Rav Moutsafi*



Editions – Ohel Moché

Léilouy Nichmat Mazal Tov Ilana bat Dina

RESPECT  
DÛ AUX SYNAGOGUES  
ET AUX  
MAISONS D'ÉTUDES

Pour tout renseignement ou distribution vous pouvez  
joindre Rav Aharon Tibi

France +33 (0)6.59.65.31.64

 Israël +972 (0)52.76.169.69

Qui se fera un plaisir de vous en distribuer gracieusement

Traduction et adaptation française :

+972583211924

Tamouz 5781

Je dédie ce livre à la mémoire de ma chère maman Mazal Tov Ilana Bat Dina ע"ה, qui s'est toujours investie et dévouée pour honorer les Synagogues, en étant elle-même un exemple pour moi, quant à l'importance de cette Mitsva.

Ma sensibilité à ce sujet, je la tiens de mon cher Papa que j'admire, שיבדל לחיים טובים וארוכים, qui est un pilier de cette Mitsva – le respect des Synagogues et de la prière,

Qu'Hachem lui accorde longue vie et bonne santé, Nah'at de tous ses enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants,

Aharon Tibi

**Rav H'aim Pinh'as SCHEINBERG**

Rosh Hayeshiva « TORA OR »

Moré Oraa de Kyriat Mattersdorf

Mois de Chevat, 5760 (2000)

A l'attention du Rav Hagaon,

J'ai bien reçu votre lettre portant sur l'utilisation des téléphones et des différents types de portables à l'intérieur des Synagogues et des Maisons d'Etudes, et il est certain qu'il s'agit de sujets graves. Le mépris et le laxisme total avec lesquels est traitée la sainteté de ces lieux conduit à une perte considérable de temps d'étude de la Torah (ביטול תורה), ainsi qu'à une déconcentration dans l'étude. Bien évidemment, il n'y a pas lieu de les utiliser à l'intérieur des Synagogues et des Maisons d'Etudes, du fait qu'une seule sonnerie a la capacité réelle d'interrompre l'étude de Torah de tout un public, de même que pendant la Prière la sonnerie perturbe au plus haut point les fidèles.

Il devrait être obligatoire pour tous ceux qui pénètrent dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes d'éteindre leur téléphone, et de ne pas du tout l'utiliser. (...)

Au moyen d'un renforcement dans ces domaines, nous mériterons tous l'abondance de bénédictions, et l'assistance du Ciel dans tous les domaines.

Celui qui espère en la Délivrance de D. prochainement,

Rav H'aim Pinh'as Scheinberg

בית דין צדק

Ohel Moché

Centre d'études talmudiques  
Bayit Vegan, Jérusalem  
Association 580668572



אוהל משה

מרכז בני תורה בית וגן ירושלים  
ע"ר 580668572

C'est pour moi une véritable surprise de voir l'ouvrage du Rav A'haron TIBI Chlita paraître aujourd'hui.

Un tel ouvrage en français est attendu depuis longtemps, cependant il va naître au moment le plus propice. Nous avons tous passé une période chaotique qui nous a éloigné et dispersé même pour les Téphilot. Baroukh Hachem, cette phase terminée, nous nous retrouvons tous ensemble dans les Batei Knessiot pour les Téfilot. Mais hélas, le fait d'avoir quitté temporairement ces lieux saints pour prier dans des terrasses ou jardins, a causé un certain relâchement dans le sérieux requis au moment de la Téfila.

L'auteur nous fait part de plusieurs textes de 'Halakha dans lesquels l'importance de s'abstenir de parler pendant la Téfila est mise en relief, la récompense de celui qui respecte ces lieux et les punitions réservées à celui qui enfreindra cet interdit.

Nulle époque autant que la nôtre n'a besoin de prières, et la qualité des prières dépendra toujours de l'atmosphère de sainteté qui invite à la spiritualité.

Je souhaite avec ferveur, que cet ouvrage entraîne beaucoup de sérénité au sein des Batei Knessiot, afin que nos Téfilot soient exaucées rapidement.

Itshak Meir BELLAHSEN

ישראל בלזן

# Table des Matières

## **Chapitre I : A quoi sont comparés ceux qui parlent pendant la Prière ?.....p.6**

D'après certains, il faudrait faire honte en public à ceux qui parlent pendant la prière.....	p.9
Les « grands » aussi peuvent mériter l'enfer.....	p.10
Ceux qui parlent dans les Synagogues verront leur corps recouvert d'épines.....	p.11
Ceux qui parlent dans les Synagogues feraient mieux de rester chez eux, même à Kippour... .	p.12
Ceux qui parlent dans les Synagogues en provoquent la destruction.....	p.13
Longévité grace au silence pendant la Prière.....	p.14
Faire attention aux péchés les plus fréquents.....	p.15
Une terrible punition attend ceux qui parlent dans les Synagogues et les Maisons d'études.....	p.16

## **Chapitre II : Ce que sont susceptibles de provoquer les bavardages dans les Synagogues et les Baté Midrashot ?.....p.17**

Qui réside dans les Synagogues dans lesquelles on parle pendant la Prière ?.....	p.18
Prendre garde de ne pas répondre lorsqu'on s'adresse à nous dans une Synagogue.....	p.19
Ceux qui parlent pendant la Prière, créent des anges destructeurs.....	p.20
Dans le monde futur, de terribles souffrances attendent ceux qui parlent pendant la Prière.....	p.21
Qu'est ce qui provoque la prolongation de l'exil et des malheurs.....	p.23
La Mitsva qui annule les mauvais décrets et qui fait taire les accusateurs.....	p.23
Du ciel on a dévoilé la faute qui empêche la venue du Machia'h.....	p.24
Placer des gardiens responsables de la sainteté des Synagogues.....	p.24
La mise en garde de Rabbénou Yona au sujet de la sainteté des Synagogues.....	p.25
Quels comportements adopter dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes.....	p.26
A cause des bavardages dans les Synagogues, un nuage empêche la prière de s'élever.....	p.27

## **Chapitre III : La multiplication des bavardages dans les Synagogues rend difficile la concentration dans la prière.....p.28**

De dures paroles sur ceux qui parlent dans les Synagogues au milieu de la Prière. ....	p.29
Hachem n'écoute pas la Prière de ceux qui parlent dans les Synagogues pendant la Tefila.....	p.30
Ils n'ont pas parlé pendant la Prière, et aussitôt sont arrivés les Sept Bergers à la Synagogue....	p.31
Parler pendant la Prière est considéré comme empiéter sur la Propriété d'Hachem.....	p.31
Ceux qui bavardent dans les synagogues repoussent la Présence Divine.....	p.32
Eviter de parler pendant la Prière.....	p.32
Le diamant de la couronne.....	p.33
Le silence pendant la Prière protège de l'ennemi.....	p.34
Le Kidouch inoubliable.....	p.35

Paroles de Rabbi Avraham Galanti זצוק"ל.....	p.36
Les Kabalistes de Tsfat.....	p.36
Leçon sur la peur de fauter, tirée d'une conversation de Mitsva au milieu de la Prière.....	p.37

**Extraits de cours du Rav Ben-Tsion Moutsafi.....p.40**

Rabbénou Béh'ayé. ....	p.40
Rabbi Yonathan Eibschutz. ....	p.41
Le Gaon, auteur du « Kav Hayachar ». ....	p.44
Le Gaon, notre Maître le H'ida. ....	p.45
Rav Saadia Gaon. ....	p.47
Le Baal Hatourim. ....	p.48
Le Zohar Hakadoch. ....	p.48

**Prière pour ceux qui observent le Silence dans la Synagogue....p.50**

Histoire. ....	p.51
Le Rav Hagaon, Rabbi Itshak Zilberstein. ....	p.54
Téléphones, smartphones.....	p.55
En conclusion: propos du Rambam ע"ה.....	p.56



## Chapitre I

### A quoi sont comparés ceux qui parlent pendant la Prière ?

**M**aran Rabbi Yoseph Caro a écrit (*Choulh'an Arouh', Orab' H'aïm 124, 7*) au nom de Rabbénou Yona : « On ne devra pas mener de conversations futiles pendant que l'officiant récite à voix haute la Prière ; on doit savoir que ceux qui parlent fautent, « et que leur fardeau est insoutenable ». On se doit donc de les réprimander ».

Il est également écrit dans le livre intitulé *Notéré Amen* (page 84) que cette expression (וגדול עונו מנשוא) : « et sa faute est trop lourde à porter ») ne figure dans la Torah qu'une seule fois, dans la Parachat Beréchet, à propos de Caïn au moment de l'assassinat de son frère, qui s'adressa alors à D. et Lui dit : « ma faute est trop lourde à porter ».

Pourtant, il y a lieu de s'étonner de la comparaison établie entre le fait de parler dans une synagogue et celui de commettre un crime. Bavarder dans une synagogue pendant la *h'azara* – la deuxième lecture à voix haute de la Prière par l'officiant – constitue-t-il un fait aussi grave que celui de commettre un meurtre ?

Pour résoudre la difficulté qui se trouve derrière cette équivalence, on a eu recours à l'explication de Rabbénou Yona à propos de l'humiliation en public (*Chaar 3, Alinéa 141*), où il explique pourquoi les Sages d'Israël ont traité avec une grande sévérité les « individus qui font littéralement rougir de honte » leur prochain en public, au point d'aller jusqu'à les considérer comme n'ayant pas part au monde futur. Il explique que celui qui humilie son prochain en public n'est pas conscient de la gravité de sa faute, ce qui entraîne que son âme ne s'afflige pas autant que celle d'un assassin. Pour cette raison, il se retrouve éloigné de la *Techouva*, et de ce fait, sa situation devient bien pire que celle d'un criminel. D'après cela, on peut comprendre que les fautes de ceux qui parlent pendant la *h'azara* de l'officiant, et qui perdent ainsi la possibilité de répondre à de nombreux « *Amen* », sont très grandes du fait qu'ils ne sont pas conscients de leur gravité. Cette faute étant devenue tellement ordinaire chez ceux qui la commettent, qu'ils n'ont même plus le réflexe de regretter leurs actes, ni de se repentir. Il ressort qu'en dédaignant cette faute jour après jour, et donc en négligeant d'y apporter un remède, le Ciel en arrive à leur en tenir rigueur, à D. ne plaise.

Dans le livre « *Shay Lamora* » (page 19), une autre réponse a été apportée à la question ci-dessus (au nom de Rabbi Mordeh'ai Tsvi Sassné *chlita*) en rapportant les propos du Traité *Avot* (Les Maximes des Pères, 1<sup>er</sup> chapitre, 2<sup>ème</sup> Michna) : « le monde tient sur 3 choses, sur la Torah, sur le Service Divin et sur la Charité ». Il ressort de cette Michna que l'un des piliers du monde est le service divin, c'est-à-dire la Prière, comme cela est rapporté dans le Traité *Taanit* (2 b). Ainsi, ceux qui parlent en plein milieu de la Prière, non seulement fautent, mais qui plus est, font également fauter les autres avec eux, provoquant ainsi l'effondrement de l'un des piliers du monde, ce qui met le monde entier en danger de disparition, et risque même, à D. ne plaise, d'en déclencher la destruction totale. Voilà pourquoi Maran a utilisé cette expression, **וגדול עונו מנשוא**, applicable à Caïn, du fait qu'il existe entre eux un point commun :

de la même façon que Caïn a tué Abel, a versé son sang et provoqué ainsi la destruction de la moitié du monde, (c'est-à-dire non seulement le sang de Abel, mais aussi celui de tous les descendants appelés à venir après lui), de même ceux qui parlent pendant la Prière provoquent, à D. ne plaise, la destruction du monde. Pourquoi de tels propos n'incitent-ils pas davantage à prendre garde aux bavardages dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes ?

Il est rapporté également dans ce même livre, ce qui est mentionné dans le Traité Méguila, à savoir que se livrer dans une Synagogue à des calculs financiers et commerciaux qui ne sont pas dans un but de Mitsva, provoque à D. ne plaise, le décès de plusieurs personnes qui resteront sans sépulture.

Dans le livre Elya Raba on trouve que le fait de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes provoque leur destruction. Il ressort clairement de tout cela que lorsque l'on néglige le respect qui leur est dû et qu'on y bavarde, cela plonge tout le public dans le plus grand danger.

Dans l'ouvrage « *Dereh' Moshé* » sont rapportés les écrits du Ari zal, qui énoncent que le seul fait de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, engendre la création d'anges destructeurs qui tuent lors d'épidémies, à D. ne plaise. C'est pourquoi Maran a écrit que ceux qui parlent dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, ne peuvent supporter le poids de leurs fautes, וגדול עווננו מנשוא, comme cela a été dit pour Caïn.



## **D'après certains décisionnaires, il faudrait faire honte en public à ceux qui parlent pendant la prière.**

Maran a écrit (*Orab' H'aïm*, 224, 7) que l'on doit invectiver ceux qui parlent pendant la Prière.

Il est rapporté dans le livre « *Shay Lamora* » (page 18) que pour certains décisionnaires il serait préférable de formuler leurs remontrances de manière discrète, afin d'éviter de leur faire honte. Toutefois, le *Elya Raba*, citant le livre *Vavé Haamoudim*, a écrit qu'il apparaissait indispensable que chaque Communauté nomme des responsables qui s'assurent que personne ne parle, et que ceux qui transgressent soient punis, comme il est dit « Ils l'humilieront en public, et le peuple entendra et craindra, et ils cesseront de fauter... ».

Ceci en soi est très étonnant, car il est écrit : admoneste et admoneste encore ton prochain, et ne faute pas envers lui (en l'humiliant). De-même, comme il est rapporté dans le Talmud, il est préférable de se jeter dans une fournaise plutôt que d'humilier quelqu'un en public. Aussi, pourquoi a-t-on envisagé, pour ce qui est de la remontrance adressée à ceux qui parlent dans les Synagogues, de permettre de les admonester et de les humilier en public ?

On résout la question en affirmant que, étant donné que ceux qui parlent pendant la Prière mettent en danger la vie des fidèles, il nous est permis de leur faire honte en public, afin de sauver ce même public du danger qui plane sur lui.

Une autre réponse a été donnée affirmant que ceux qui parlent dans les synagogues profanent Le Nom de D. (חילול ה'), dans la mesure où même les non-Juifs ne parlent pas dans l'enceinte de leurs lieux de culte. C'est pourquoi il a été décrété, pour leur bien

et pour l'expiation de leurs fautes, qu'il fallait leur faire honte et les humilier en public.

Il ressort de tout cela combien grave est toute parole prononcée pendant la Prière, au point qu'on trouve des Décisionnaires qui exigent qu'on humilie en public ceux qui n'y prennent pas garde.



## **Les « grands » aussi peuvent mériter l'enfer**

On raconte, au sujet du Gaon auteur du *Imré Ech*, de mémoire bénie, que l'un de ses élèves s'était mis un jour à parler pendant la *b'azara*, et qu'il l'avait appelé « grand » durant toute la journée. Ses disciples lui demandèrent pourquoi il avait affublé cet élève du nom de « grand » ? Ce à quoi il répondit que, dans la mesure où il est écrit à son sujet dans le Choulh'an Arouh' que son péché est « grand » גדול עונו מנשוא, « je me suis autorisé de lui attribuer le surnom de « grand » (rapporté dans *Chomer Emounim*) ». Il est bien évident que personne ne souhaite appartenir à cette catégorie de « grand », pourtant, tous ceux qui parlent pendant la Prière, grand est leur péché.



## **Ceux qui parlent dans les Synagogues verront leur corps recouvert d'épines dans le monde futur**

Le Baal Hatourim écrit à propos du verset [(Devarim, 26,19) « *Et pour te placer au-dessus de toutes les nations qu'Il a faites, en gloire, en renommée et en dignité* »], qu'il y a lieu de le comprendre d'après l'enseignement de nos Sages (*Sanhédrin* 111b) affirmant que Hachem est appelé dans le monde futur à couronner la tête de chaque Tsadik, au moyen de cette même couronne que nous Lui attribuons au moment de la Prière. Toutefois, concernant ceux qui tiennent des paroles profanes dans les Synagogues, il faut savoir que leur corps sera entièrement recouvert d'épines. Imaginons à présent, qu'il s'agisse d'une personne appartenant à ce monde-ci, qu'on aurait dépouillé de ses vêtements et recouvert d'épines sans le blesser, et qu'ainsi affublé on l'aurait exposé aux regards de tous, n'en serait-il pas mort de honte ? Et que dire si l'on avait répandu ces épines sur tout son corps pour le blesser, et que son sang ait coulé de ses plaies, comment se serait-il senti ? Nous apprenons de là ce que vont éprouver ceux qui parlent dans les Synagogues, lorsqu'ils subiront leur punition devant le Tribunal céleste, devant les membres de leur famille et de leurs proches disparus, quelle souffrance, quels tourments et quelle honte indicibles ! Et pourtant, il serait possible d'éviter tout cela, s'ils mettaient un frein à leur bouche, et s'ils cessaient de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, en particulier pendant la Prière.



## **Ceux qui parlent dans les synagogues feraient mieux de rester chez eux, y compris à Yom Kippour**

Selon le *Kaf HaH'aïm* (151, 8), il serait préférable que ceux qui profèrent des paroles profanes dans l'enceinte des Synagogues, s'abstiennent totalement de s'y rendre, dans la mesure où du fait de ces bavardages non seulement eux-mêmes fautent, mais ils font également fauter les autres. Cela a pour grave conséquence de déclencher le satan qui vient porter alors des accusations et dire : n'ont-ils pas d'autres moments pour bavarder au point qu'ils choisissent d'attendre le moment de la Prière pour cela ?

J'ai aperçu une fois une affiche émanant de l'Admour de Kloizenbourg זצוק"ל, qui expliquait longuement la gravité de l'interdiction de parler dans une Synagogue ou dans une Maison d'Etudes. Il y disait qu'une personne qui parle dans une Synagogue ou une Maison d'Etudes, qui est parfaitement consciente qu'elle se mettra à parler aussi le jour Saint de Kippour, il vaut mieux qu'elle prie seule chez elle et s'abstienne totalement de se rendre dans des lieux de culte. Tout ceci nous montre la gravité des bavardages dans les Synagogues, au point qu'on finit par recommander de s'abstenir de s'y rendre, y compris durant le jour le plus sacré de l'année, afin de ne pas trébucher.



## **Ceux qui parlent dans les Synagogues en provoquent la destruction, à D. ne plaise, et leurs fautes sont des fardeaux insoutenables**

Dans son ouvrage, le *Elya Rabba* (124, 12) écrit au nom du Kol-Bo : « Malheur à ceux qui profèrent des paroles vaines ou futiles pendant la Prière, car nous avons vu de nos propres yeux plusieurs Synagogues être détruites du fait du comportement indigne de quelques fidèles. » (*Shay Lamora, page 19*)

Que chacun se demande s'il serait capable de détruire de ses mains une Synagogue ou une Maison d'Etudes. Evidemment, non ! Quand bien même lui serait-il proposé de l'argent pour ce faire, ou bien même en cas de torture, nul n'oserait jamais détruire une Synagogue ou une Maison d'Etudes, du fait de la conscience que l'on a qu'il s'agit de la Maison de D., cette maison que l'on surnomme Petit Temple בית המקדש מעט. De même que personne n'envisagerait de détruire le Palais d'un roi de chair et de sang, à plus forte raison envisagerait-t-on encore moins la destruction de la Maison du Roi des Rois, Béni soit-Il. Aussi, pourquoi donc parler dans les Synagogues ou les Maisons d'Etudes, entraînant ainsi leur destruction ? N'est-on pas passible de la peine de mort dès l'instant où l'on s'attaque au palais d'un roi ? A plus forte raison la peine encourue pour la destruction de la Maison de D., le Roi des Rois, uniquement en profanant la sainteté des Synagogues ou des Maisons d'Etudes par des paroles, sera-t-elle multipliée par la gravité de la faute, D. nous en préserve. Et que D. dans Sa bonté nous pardonne, car nos fautes sont involontaires.



## Longévité grâce au silence pendant la Prière

Il est rapporté dans le livre *Shay Lamora* (page 26, au nom du Gaon de Dversyn, qui l'a entendu de son père le Gaon et Président du Tribunal Neihezeil de mémoire bénie, auteur du *Melitsé Ech*) une histoire lui étant arrivée personnellement lors d'une de ses allocutions publiques. Pendant sa *Dracha*, il avait souligné la gravité d'enfreindre l'interdit de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes. Il avait mentionné l'allusion que l'on peut trouver dans l'acronyme suivant : **שיבה** LA LONGEVITE, ACRONYME DE : **שתיקה** SILENCE, **יפה** PROPICE, **בשעת** AU MOMENT DE, **התפילה** LA PRIERE. Ce qui veut simplement dire qu'observer le silence pendant la Prière, fait mériter la longévité, agrémentée, qui plus est, d'une vieillesse agréable.

Le lendemain, les propos tenus par le Rav au cours de cette *Dracha* avaient fait grand bruit au Beit Hamidrash, bientôt rejoint par toute la ville, enflammée suite au rêve de l'un des fidèles où ce dernier s'était vu agonisant. Il avait raconté qu'on l'avait amené devant le Tribunal Céleste, occupé à se prononcer sur sa sentence de vie ou de mort. Confronté à ce drame, il avait alors interpellé le Tribunal en le suppliant d'épargner son âme. On lui avait répondu que le jour même, le Rav, dans son allocution, avait mis tout le monde en garde au sujet de l'interdit du bavardage pendant la Prière. Pourquoi n'en avait-il pas tiré la leçon après pourtant avoir entendu le message, et demeurait encore dans son état de rébellion initial en continuant à parler pendant la Prière ? Il avait pourtant bien entendu les propos du Rav stipulant que ceux qui se taisent à la Synagogue méritent la longévité... C'est alors qu'il s'était jeté à leurs pieds, qu'il leur avait promis de ne plus sombrer dans son aveuglement, et, enfin, s'était engagé, à partir de ce jour, à ne plus jamais parler pendant la Prière. C'est ce qui se passa. Depuis cet

instant, il avait pris bien garde de ne plus proférer aucune parole dans les Synagogues, tout comme dans les Maisons d'Etudes.



## **Faire attention aux péchés les plus fréquents**

On rapporte dans le livre *Shay Lamora* (page 27) qu'une fois deux Sages s'étaient entretenus à propos du péché le plus répandu dans la génération. Pour le Saint Rav Rabbi Pinhas de Koritz זצוק"ל, son avis était qu'il s'agissait de l'interdit du *Yib'oud*, tandis que le Saint Rav Rabbi Yaacov Yoseph de Ostraha זצוק"ל considérait quant à lui, qu'il s'agissait du mépris à l'égard de l'interdiction de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes. Pour connaître la vérité, ils avaient conclu d'ouvrir un livre dont le premier verset leur indiquerait lequel des deux avait raison. Ils avaient alors ouvert la Bible au Livre de Béréchit (la Genèse), et le premier verset qui leur était apparu avait été : « Devrait-on traiter notre sœur comme une courtisane ? » (Vayichlah', 34, 31) et avaient constaté que le Rabbi Pinhas de Koritz זצוק"ל avait triomphé dans ses propos. Cependant, Rabbi Yaacov Yossef de Ostraha זצוק"ל, avait aussitôt pointé du doigt le *Targoum Yonathan*, qui avait ainsi traduit leur verset : « Il n'est pas acceptable que l'on dise dans les Synagogues d'Israël... ». Alors tous s'étaient rendu compte, combien le Rav de Ostraha avait vu juste.



## **Une terrible punition attend ceux qui parlent dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes**

Il est écrit dans le *Sefer H'arédim*, que l'on devrait tous méditer au sujet de la métaphore suivante : si nous devons nous présenter devant un roi de chair et de sang, et que nous tenions devant lui des propos déplacés, ne serions-nous pas aussitôt passibles de décapitation, à D. ne plaise ? Et s'il en va ainsi pour un simple roi humain, ne doit-on pas en conclure qu'il y a lieu de craindre la punition du Roi des Rois, à plus forte raison, quand on parle dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, et que l'on profère devant Lui des paroles vaines ? Comment ne pas rougir de honte, comment après tout cela oser encore parler devant Lui ?



## Chapitre II

### Ce que sont susceptibles de provoquer les bavardages dans les Synagogues et les Baté Midrashot

**L**e H'atam Sofer écrit dans ses *Drachot* (2, 309) : « le Maître du Monde, dans Sa grande pitié et Sa grande bonté à notre égard, nous a légué le *Mikdash Méat*, c'est-à-dire les Synagogues et les Maisons d'Etudes. Si nous nous comportons à leur endroit avec sainteté, elles mériteront d'être transplantées, dans le futur, en Terre d'Israël, et héritent dès maintenant de la sainteté d'Erets Israël, ce qui propulse nos prières jusqu'à la Porte du Ciel... En revanche, si nous faisons montre de mépris à leur égard, et que nous y proférons des paroles vaines, nous devons savoir que l'haleine de ces paroles inutiles est impure, que c'est dans celle-ci que s'incarne le prince tutélaire des autres pays, et que c'est de cette façon qu'il prend possession des Synagogues, D. en préserve. De plus, c'est lui qui intercepte alors les prières et les détourne au profit des forces impures, ce qui revient à pratiquer l'idolâtrie (*Shay Lamora*, page 69). Tout ceci nous enseigne combien nous devons prendre garde à ne pas parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, et tout particulièrement devra-t-on faire attention aux téléphones portables, par l'entremise desquels la transgression est plus fréquente encore, surtout au milieu de la Prière.



## **Qui réside dans les Synagogues dans lesquelles on parle pendant la Prière ?**

En lien direct avec ce qui vient d'être évoqué dans le passage précédent, on rapporte à propos d'un érudit qui s'était rendu dans une certaine Synagogue, et y avait observé le spectacle affligeant de nombreux fidèles parlant au beau milieu de la Prière, de manière détendue, ne prêtant aucunement attention à la gravité de la chose. Cet érudit se rendit auprès du Rav de l'endroit, et lui demanda qui était le propriétaire de cette Synagogue ? Le Rav lui répondit : « Je suis le propriétaire de cette Synagogue ». Ce à quoi avait rétorqué l'érudit : « Permettez-moi, sauf votre respect, mais il y a un autre propriétaire dans cet endroit. » Il lui indiqua alors une affiche accrochée à l'un des murs, sur laquelle était écrit aux noms du Chla"h Hakadoch et du H'atam Sofer א"י, que toute synagogue dans laquelle on parle pendant la Prière, le satan (l'ange accusateur) en devient le propriétaire. Le Rav s'excusa de ne pas avoir prêté attention à cette affiche, et promit de faire attention à l'avenir, mais également de mettre en garde les fidèles de ne plus parler dans la Synagogue, ce qu'il fit.



## **Prendre garde de ne pas répondre lorsqu'on s'adresse à nous dans une Synagogue ou dans une Maison d'Etudes**

Le Rav Pélé Yoetz (*Maareh'et Beit Hakeneset*) écrit qu'il y a des personnes qui ne parlent pas dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes ; mais lorsqu'on vient bavarder avec eux, elles sont gênées et se mettent à répondre, et de ce fait elles en prennent petit à petit l'habitude, et parler dans les lieux de culte finit par s'apparenter pour eux à quelque chose de permis. A quoi cela est-il comparable ? A un individu chez lequel se rendent des voleurs qui tentent de lui dérober argent et objets de valeur. Dans la mesure où il dispose de la force et des moyens nécessaires pour empêcher ce vol, restera-t-il les bras croisés, où bien se battra-t-il contre eux jusqu'au bout, sans renoncer au moindre centime ? Il est certain qu'il fera tout pour les empêcher de perpétrer ce vol, sans éprouver la moindre gêne. Si c'est de cette façon qu'il se comporte au sujet des vanités de ce monde, un monde éphémère et futile, où il n'éprouve aucune gêne, combien plus devra-t-il en être ainsi à propos de choses qui touchent à son âme. Combien plus devra-t-on être vigilant lorsqu'il s'agit de nous voler notre âme en nous incitant à formuler des propos futiles afin de nous faire trébucher ? Ne pas proférer de propos interdits, ni céder ni écouter son mauvais penchant qui nous incite à répondre, voici les bonnes réactions à avoir. La bonne conduite consistera à suggérer aux interlocuteurs de sortir à l'extérieur des lieux de culte pour parler, ou bien d'écrire la réponse sur une feuille de papier, le tout de façon agréable et respectueuse.



## **Ceux qui parlent pendant la Prière, créent des anges destructeurs**

Il est écrit dans le *Dereh' Moché* (jour 5), que de chaque parole prononcée dans une Synagogue (depuis « *Baroub' chéamar* », jusqu'après la « *amida* ») naît un ange destructeur qui s'empare de la prière de ceux qui parlent. On comprend aisément de là pour quelle raison Hachem a envoyé des épidémies, fasse le Ciel qu'Il nous épargne (*Shay Lamora*, 75). Nous devons également en tirer la leçon et nous demander s'il est bien utile de se rendre à la Synagogue où, au lieu de créer des anges saints, on va créer des anges destructeurs qui vont anéantir nos prières et le monde entier. Dans le monde futur, on nous montrera les anges destructeurs que nous avons engendrés, et la souffrance que nous éprouverons alors, sera intolérable. Est-ce là toute la reconnaissance à laquelle est en droit d'attendre Hachem de Ses créatures ? Il est certain que si nous prenons à cœur ces enseignements, nous ferons tout pour éviter d'y tomber, que Hachem nous en préserve.



## Dans le monde futur, de terribles souffrances attendent ceux qui parlent pendant la Prière

Maran a écrit dans le Choulh'an Arouh' (*Orab' H'aïm*, 268, 12), que l'on ne doit pas parler pendant la récitation de « *vayb'oulou* », ni pendant que l'officiant récite la *h'azara* du vendredi soir. Le Kaf HaH'aïm a écrit que l'origine de ce *din* provient du Sefer H'assidim, rapporté par le Tour, dans lequel on raconte l'histoire d'un h'assid qui avait assisté au décès d'un autre h'assid dont le visage était devenu verdâtre. Il lui demanda pourquoi son visage avait pris cet aspect si effrayant, ce à quoi l'autre avait répondu que la cause tenait au fait qu'il parlait pendant « *vayb'oulou* » au moment où le Public l'entonnait, mais également pendant la bénédiction de la *h'azara* du vendredi soir, et pendant le Kadich.

Le Sefer HaKol-Bo nous fait remarquer qu'il ne s'agissait pourtant que de la *h'azara* du vendredi soir, qui ne comporte qu'une seule bénédiction et n'a pas le même statut que la *h'azara* habituelle, on doit donc en déduire que parler lors de la *h'azara* d'une des Prières fixes est bien pire ! (*Chalmé Tsibour*)

Et maintenant, réfléchissons un instant, cette personne avait été un h'assid empli de ferveur envers son Créateur, et en dépit de cela on n'avait pas tenu compte de lui, et on l'avait même puni en l'affligeant d'un visage verdâtre, ce qui le différenciait de ses autres compagnons et lui occasionnait à coup sûr de grandes souffrances (il est connu que dans le monde de Vérité, une personne peut souffrir à cause d'une certaine faute). Et si un h'assid peut souffrir à ce point, qu'en sera-t-il de simples gens tels que nous, qui bavardons pendant la Prière, à quelle raillerie et quel sarcasme serons-nous soumis dans le Monde de Vérité, et quelle souffrance

devront-nous subir ? On peut éviter tous ces tourments en adoptant la vertu du silence, et la récompense en sera décuplée.

Il est rapporté dans le livre *Réshit H'oh'ma* (*Chaar Ahava*, chapitre 6), citation : « Et le h'assid Rabbi Lapidot, paix à son âme, a porté témoignage auprès de mon maître, paix à son âme, et déclaré avoir vu en rêve le H'assid et Sage Rabbi Yehouda Bar Chouchan, paix à son âme, après son décès, ici en haute Galilée. Son visage était aussi lumineux que la lumière du soleil, et chaque poil de sa barbe éclairait comme un flambeau, aussi lui demanda-t-il comment il avait pu mériter une telle chose. Il lui répondit que c'était grâce à son niveau de silence, car il n'avait de sa vie jamais prononcé de paroles inutiles ». Nous pouvons apprendre de là qu'une personne qui adopte le silence, non seulement son visage ne deviendra pas verdâtre, mais bien au contraire qu'il illuminera et resplendira. Il en retirera alors beaucoup d'apaisement et de jouissance spirituels, qu'aucune créature humaine ne peut mesurer avec un entendement humain. C'est peut-être ce que sous-entend le Gaon de Vilna זצוק"ל, lorsqu'il explique que pour chaque instant où nous tenons notre langue, nous méritons le dévoilement du Or Haganouz (la lumière cachée, littéralement), qu'aucun ange, ni aucune créature ne peuvent évaluer, que Hachem nous la fasse mériter.



## Qu'est-ce qui provoque la prolongation de l'exil et des malheurs

Il est rapporté dans le livre *Mikdash Méat* (page 4) que le Rav Hakadoch, Rabbi Yaacov Yossef de Ostraha זצ"ל, développait toujours l'idée dans ses *Drachot*, accompagnées de cris, de plaintes et de supplications, que les bavardages pendant la prière sont le principal facteur responsable de l'exil. Il dévoila qu'à cause de ces agissements-là, des mauvais décrets avaient été suscités au cours des années 5400 (1648 environ de l'ère vulgaire), les années terribles des pogroms en terre achkénaze, Que D. nous en préserve.



## La Mitsva qui annule les mauvais décrets et qui fait taire les accusateurs

Ceux qui à notre époque prennent garde de s'abstenir de parler dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes reçoivent en retour une immense récompense, équivalente à la somme de toutes les récompenses individuelles, du fait que cette *Mitsva* est délaissée par tous, tel un *met mitsva* (défunt n'ayant personne pour s'occuper de ses funérailles), et que par ailleurs cette faute est si grave qu'elle entraîne l'exil... Et si seulement on pouvait prêter plus d'attention à cela, on pourrait annuler toutes sortes de mauvais décrets, et faire taire tous les accusateurs (*Chomer Emounim*, page 256, *Mikdash Méat*, page 4).



## **Du Ciel on a dévoilé la faute qui empêche la venue du Machiah'**

On trouve dans le livre *Mikdash Méat* (page 7, lettre 6) la référence à ce qui est écrit dans le *Sefer Hagan*, dans lequel il est mentionné que du Ciel il nous a été dévoilé que cette faute est la cause de la prolongation de l'exil. Le Chomer Emounim ajoute dans son testament que « tous ceux qui transgressent cet interdit ne peuvent être considérés comme mes disciples, dans la mesure où j'ai voué toute mon existence à m'y opposer, que ce soit dans ma Maison d'Etudes, mais également partout ailleurs où j'avais la possibilité de protester. Que ceux qui se préoccupent de leur personne, épargnent leur âme et ne prononcent aucune parole pendant que l'officiant effectue la *h'azara* de la Prière, ni pendant la récitation du *kadish* ou des bénédictions ».

## **Placer des gardiens responsables de la sainteté des Synagogues**

Les propos suivants sont rapportés dans le « *Sefer Halib'ot Tefila Oubeit Haknesset* » (page 28) : « Le Rambam ם״ע écrit que tous ceux qui doivent entrer dans les Synagogues pour une quelconque raison doivent s'y asseoir quelques instants. On peut en déduire que le simple fait de se trouver dans une Synagogue constitue une *Mitsva*, et donc s'ils se mettent à parler et dire des paroles vaines, ils tombent sous le coup du postulat selon lequel une faute éteint une *Mitsva*. De là, toute personne, homme ou femme, qui se trouve dans les Synagogues, même en dehors des horaires des Prières et

de la lecture de la Torah, devra s'abstenir de proférer des propos futiles. Jusqu'à quand ceci nous fera-t-il trébucher, lorsqu'on voit qu'on ne parvient pas à admonester les gens, quelle qu'en soit la ville, au point que c'en est devenu comme permis pour eux ? Malheur à eux, malheur à leur âme, comment leurs prières pourraient-elles parvenir jusqu'au trône céleste, quand elles sont tellement souillées de leurs fautes, et qu'un accusateur ne peut jamais se transformer en défenseur ?

C'est pourquoi, il serait très approprié que chaque Communauté concernée par la Parole divine, place des personnes chargées de s'occuper des individus qui parlent, en les menaçant, puis en leur adressant des vexations publiques. Ainsi pourrions-nous apercevoir la Gloire de D. ici, et tout le Peuple entendra et craindra, et ne fautera plus, il placera sur sa face une muselière, et ravalera sa bouche dans les Synagogues au lieu de proférer des paroles futiles et vaines... »



### **La mise en garde de Rabbénou Yona au sujet de la sainteté des Synagogues**

Rabbénou Yona écrit dans *Iguéret Hatechouva* : « Il faudra prendre garde à ne pas parler de ses affaires, ou bien même prononcer une conversation profane dans les Synagogues, car cette faute est trop lourde à porter, וגדול עונו מנשוא. A plus forte raison faudra-t-il être attentif à ne pas parler pendant que l'officiant récite la Prière. Tous les fidèles ont l'obligation d'admonester, d'invectiver et d'empêcher ceux qui parlent de fauter, car toutes les créatures ont été créées pour l'Honneur de D., Loué soit-Il. Et si on détourne

son attention, qu'on n'est pas soucieux d'entendre la Prière au moment où on loue le Créateur, alors que deviennent le *Kavod* (l'Honneur) et la Crainte dûs à Hachem ? (*Sefer Mikdash Méat*, page 79, lettre 6)



### **Quels comportements adopter dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes**

Il est écrit dans le *Sefer Harokab'* : « et Je serai pour eux un petit Temple » **מקדש מעט**, il s'agit des Synagogues dans lesquelles on ne se comporte pas de manière frivole, ainsi qu'il est dit dans le deuxième chapitre du Traité Meguila, **אלוקים נצב בעדת א-ל**, D. se tient auprès de la Communauté des fidèles. Or, ceux qui parlent dans l'enceinte des synagogues, se comportent comme des rebelles ! Hachem dit : pourquoi suis-Je venu, et pas un seul homme n'est présent, J'ai appelé, et personne ne répond, J'ai tendu les bras et nul ne suit. Pourquoi devrait-Il éprouver de la colère pour ta voix, et évoquer contre toi « qui t'a demandé de détruire Ma cour » ? Prosterne-toi devant Lui, repends-toi devant Lui avec effroi, la tête basse et avec humilité, le cœur brisé, supplie-Le, entonne des cantiques devant Lui avec joie, présente-toi devant Lui dans l'allégresse, alors Il sera proche de toi, et présent pour toi (*Mikdash Méat*, page 59, lettre 7).



## **A cause des bavardages dans les Synagogues et les Maisons d'Etudes, un nuage est créé qui empêche la Prière de s'élever**

Rabbi Yonatan Eibeshütz écrit dans son ouvrage *Yearot Dvach* (1<sup>ère</sup> partie, 4<sup>ème</sup> *Drouch*) : « Il faut trembler dans la Prière, car c'est tout ce qu'il nous reste en exil. Combien doit-on s'y consacrer en investissant toute sa concentration, se tenir dans la soumission la plus totale et le dos courbé, tout en prononçant des paroles de louange avec sérénité et conviction. Heureux ceux qui prient dans les pleurs, le cœur serré et brisé, leurs prières ne restent jamais vaines. Sur quoi peut-on compter durant cette *galout*, et qu'est-ce qui nous protège si ce n'est la Prière et les supplications jaillies du plus profond du cœur ? Malheur à nous quand nous disons « Tu T'es recouvert d'un nuage qui ne laisse pas passer la Prière ». Et qu'est-ce que ce nuage ? Il s'agit des vapeurs et de l'haleine contenant les péchés qui sortent de la bouche d'un homme ou d'une femme chaque jour, et en particulier les bavardages futiles dans la Synagogue, et à plus forte raison pendant la Prière, tout cela formant une nuée qui empêche la Prière de s'élever (*Mikdash Méat*, page 59, lettre 10).



## Chapitre III

### La multiplication des bavardages dans les Synagogues rend difficile la concentration dans la Prière

**O**n trouve rapporté dans le livre *Orb'ot Tsadikim* (*Chaar Hachtika*) : « On devra également s'habituer à se taire dans les Synagogues, cela tient à la pudeur ; et, par ailleurs, un grand investissement de soi est nécessaire afin de se concentrer dans la Prière. »

Il y est encore écrit : « Prends bien garde de n'ouvrir la bouche qu'à bon escient, de veiller sur ta langue tout comme tu veilles sur l'or, l'argent et les pierres précieuses que tu gardes cachés dans ta chambre, dans ton coffre, et auxquels tu ajoutes protection sur protection ; ainsi feras-tu pour ta bouche. Observe comment les Anciens faisaient attention à ne jamais proférer de paroles vaines durant toute leur vie. Ceci constitue indéniablement une mesure forte pour réussir à prier avec concentration, car le principal obstacle à cela provient des choses futiles fixées dans le cœur. Le silence aussi représente une barrière qui préserve la *Yirat Chamayim* (la crainte du Ciel), car il est impossible à celle-ci de résider dans un cœur empli de paroles vaines (*Mikdash Méat*, page 59, lettre 11).



## De dures paroles sur ceux qui parlent dans les Synagogues au milieu de la Prière

On rapporte dans les *Tikounim* du *Zohar Hakadoch* (*Tikoun* 18, page 65a) que les mécréants sont repoussés du Palais du Roi, que l'on ne répond pas à leurs demandes, et c'est sur eux qu'il est dit : « Qui vous a demandé de détruire Ma cour de vos mains ? » (*Isaïe* 1, 12). Il s'agit là des mécréants qui méprisent le Roi lors de leurs prières, qui s'en éloignent et les interrompent par des propos futiles. Il est écrit par ailleurs dans le livre *VaH'ay Baem* (page 149) « voyez tout ce que perdent ceux qui parlent pendant la Prière, ils s'attirent une réputation de *Racha'* (mécréant), méprisent le Maître de l'Univers à D. ne plaise, et seront punis de châtiments terribles. Bien plus, leur prière n'est jamais exaucée, et Hachem les invective et leur dit : « Qui vous a demandé de détruire Ma cour », et Il n'éprouve aucune considération ni pour eux, ni pour leur prière. Que l'on réfléchisse un instant, si une personne nous traitait de *Racha'*, nous laisserions-nous faire, sans répliquer avec la plus grande véhémence ? Et pourtant, ici aussi celui qui parle pendant la Prière entraîne par ses actes qu'on lui attribue le qualificatif de *Racha'* ! Imaginons que nous soyons en train de converser avec une personne honorable et importante, oserions-nous interrompre cette conversation au beau milieu, et proférer des futilités ? A plus forte raison lorsque l'on se tient devant Hachem, le Roi des Rois, comment peut-on laisser notre cœur nous égarer au point de s'interrompre au milieu de la *Tefila'*, et de prononcer des propos inutiles ? Ceux qui agissent de la sorte, au final portent témoignage sur eux-mêmes qu'ils ne craignent pas D., qu'ils n'accomplissent pas non plus le verset « J'ai placé l'Eterne-l devant moi en permanence » (שׁוֹיִתִּי ה' לנגדי תמיד), et sont considérés comme des

hérétiques qui n'ont pas foi en la déclaration « מלא כל הארץ כבודו » (le monde est empli de Sa Gloire), car parler au milieu de la Prière équivaut à interrompre une conversation avec le Roi de l'Univers. Qui plus est, à travers leurs fautes, ils sont la cause que d'autres encore rejettent la crainte de D., ils font ainsi fauter le public et de plus transgressent le commandement positif de « tu craindras l'Eterne-l ton D. », ainsi que le commandement positif de « tu aimeras l'Eterne-l ton D. », car s'ils aimaient véritablement Hachem, ils n'auraient jamais parlé pendant l'office. C'est pourquoi il faudra être très vigilant et faire très attention à cela.



### **Hachem n'écoute pas la Prière de ceux qui parlent dans les Synagogues pendant la Tefila**

Il est écrit ans le *Sefer H'aredim* que ceux qui parlent, même entre *Ychtabah'* et *Yotser*, sont considérés dans le Talmud de Jérusalem comme des pécheurs, à tel point qu'il ne leur est pas permis de participer aux combats contre les ennemis, car cette faute diminue drastiquement leurs mérites, de même que ceux qui parlent pendant le *Kadich* entre les mots *Yébé Chémé Raba...* et *Ytbarah'*, ou entre *Kadich* et *Baréh'ou*, et il semblerait qu'il en soit de même entre *Kadoch* et *Barouh'* de la *Kedoucha*. On y rapporte encore, en citant le Midrash, que ceux qui parlent pendant la Prière ne sont pas écoutés par Hachem, ainsi qu'il est dit : « Et tu ne t'es pas adressé à Moi, Yaacov » (*Isaïe 43, 22*), alors que toute personne qui se concentre et s'abstient de parler, sa Prière est exaucée, comme il est dit : « Prépare leur cœur, Prête une oreille attentive ».



## **Ils n'ont pas parlé pendant la Prière, et aussitôt sont arrivés les Sept Bergers à la Synagogue**

On rapporte dans le *Sefer Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset* (page 34) qu'une fois le Ari zal s'adressa à ses disciples pendant Chabat, et leur dit : « Si vous prenez sur vous de ne prononcer aucune parole à la Synagogue lors de l'office du matin jusqu'à la sortie du *Beit Haknesset*, et qu'aucun de vous ne rira de tout ce que vous pourrez voir, alors je dirigerai aujourd'hui l'office et j'appellerai au Sefer Torah les Sept Bergers. Ses disciples lui répondirent alors : « Nous prenons sur nous tout ce que Rabbénou nous a ordonné ». Et ainsi en fut-il.



## **Parler pendant la Prière est considéré comme empiéter sur la Propriété de Hachem**

L'auteur du *Sefer H'aredim* écrit dans son livre (chapitre 66, alinéa 110), que parler pendant la Prière s'apparente à l'interdit '*déoraïta*' (biblique) d'usurpation de territoire. En effet, celui qui accapare du territoire, construit sur le terrain de son prochain de façon illicite, et comme cela est fort connu, la punition qui s'ensuit est sévère. S'il en est ainsi, malheur à ceux qui usurpent des terrains appartenant au Roi des Rois, *Hakadoch Baroub' Hou* (le Saint Béni soit-Il), du fait que, lorsque l'on pénètre dans une Synagogue, qui constitue la frontière du territoire de Hachem, et que l'on y parle pendant la Prière, cela est considéré comme si on usurpait l'espace privé de D. (*Sefer Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset*, page 26)



## **Ceux qui bavardent dans les Synagogues repoussent la Présence Divine**

Il est écrit dans *Avodat Israël* (*Koźnitz, Avot* chapitre 5, *Michna* 5) que, assurément, chaque Synagogue et chaque Maison d'Etudes ici-bas est liée par une correspondance avec une Synagogue et une Maison d'Etudes d'En-Haut, c'est pourquoi il faut veiller à ne prononcer aucune parole en dehors de la Prière, dans la mesure où lorsque l'on prononce des choses vaines, on ressemble à une personne qui parle au Roi, et lui tourne soudain le dos, puis qui profère les mots suivants : « Majesté, je ne souhaite pas échanger avec vous, et préfère parler à ma guise ». Ceci repousse et éloigne la *Cheb'ina* (*Sefer Halih'ot Tefila OuBeit HaKnesset*, page 27).



### **Eviter de parler pendant la Prière**

Dans le *Sefer Halih'ot Tefila OuBeit HaKnesset* (page 37), on rapporte un événement qui eut lieu à l'époque de l'Admour auteur du Sfat Emet א"י. Un public très nombreux s'était dirigé vers sa Maison d'Etudes, durant la période des Dix Jours de Repentance. Le *Beit Midrash* était bondé, et à cause du manque de place, un certain nombre de *H'assidim* s'en étaient allés prier et étudier dans le *Beit Hamidrash* d'une autre communauté de la ville.

Malencontreusement, dans ce *Beit Hamidrash* on n'était pas très scrupuleux sur le fait de s'abstenir de parler pendant la Prière. Lorsqu'ils firent part au Rabbi de la tenue en cet endroit de plusieurs offices qui se succédaient, où les fidèles palabraient

pendant la Prière, le Sfat Emet convoqua le Rav du lieu afin de mettre au point ensemble un plan d'action efficace. Ils firent tant et si bien, qu'il sortit de tout cela une grande avancée en l'honneur de la Prière, et en l'honneur de la Maison de D.. On fit savoir que l'on serait très attentif de respecter un laps de temps suffisant entre chaque *minyan* pour éviter que les fidèles du précédent *minyan* ne restent sur place et ne se mettent à bavarder, pendant que les fidèles du *minyan* suivant entament leur prière.



### **Le diamant de la couronne**

Dans le *Beit Hamidrash* de Gour en Pologne, se tenait un enfant âgé d'environ quatre ans, qui priait avec concentration la *Tefila* de *Moussaf*. Il s'appelait Pinh'as Menah'em Alter, et devint par la suite le Rabbi de la dynastie de Gour, auteur du Pné Menah'em. Soudain, au milieu de la *Kedoucha*, au moment où l'on dit « *Keter Yiténou lekha* », l'enfant se mit à observer deux jeunes enfants qui se battaient, et tout occupé qu'il était à ce spectacle, il ne prêta pas attention à l'officiant qui avait poursuivi la Prière. Après la *Tefila*, son père le Rabbi Imré Emet זצוק"ל, l'appela et lui dit, « il manque à la couronne qui se trouve dans le Ciel, un diamant. Pourquoi? demanda l'enfant. Parce que lorsqu'on a prononcé aujourd'hui le mot « Keter » dans la *Tefila*, Pinh'as Menah'em pensait à autre chose, c'est pourquoi il manque un diamant à la couronne. » Ces paroles émanant du cœur, pénétrèrent directement dans le cœur de l'enfant, qui depuis ce jour veilla jalousement à protéger les diamants de la couronne.

Combien plus doit-on faire attention à ne pas du tout parler pendant l'office, car ce faisant, on ne cause pas seulement une absence des diamants, mais on abîme la couronne même du Roi des Rois, le Saint Béni Soit-il. Quel châtiment recevrait un individu qui abimerait la couronne d'un Roi de chair ? A plus forte raison sa peine devrait-elle être décuplée si le dommage causé portait sur la couronne de Hachem, D. nous en préserve (*Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset, page 39*).



### **Le silence pendant la Prière protège de l'ennemi**

Les *H'assidim* se souviennent encore de la difficile époque précédant la Guerre des Six Jours, où les cœurs étaient emplis de crainte et de peur par rapport aux événements éminents annoncés. Le Rabbi Beit Israël זצוק"ל fit appeler le Rav Yossef Kones ז"ל, l'un des plus anciens *H'assidim*, et lui dit : « Lorsque les Egyptiens se mirent à poursuivre les *Bené Israël*, Moché notre Maître ע"ה, s'adressa à eux et leur dit « *Hachem* va combattre pour vous, quant à vous, faites silence ». Le Rabbi ajouta, si vous faites silence pendant la Prière, *Hachem* combattra pour vous. Qui parmi nous ne désire-t-il pas conserver sa sérénité et accorder toute sa confiance en *Hachem* afin qu'il combatte pour nous ? Pour cela, il est important que nous fassions ce qu'il nous incombe, et que nous soyons extrêmement vigilants à ne pas parler pendant la Prière (*Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset, page 39*).



## Le Kidouch inoubliable

De nombreux *H'assidim* étaient arrivés à Jérusalem un Chabat, afin de s'abriter à l'ombre du Rabbi Beit Israël זצוק"ל. Ils avaient conscience qu'une infime partie d'entre eux seulement auraient le mérite d'obtenir une invitation personnelle en vue d'être admis à l'intérieur du sanctuaire, la maison du Rabbi, pour le Kidouch qui suivrait la Prière. L'un des petits-enfants du Imré Emet זיע"א, qui était arrivé ce Chabat chez le Rabbi, semblait particulièrement heureux, le Rabbi l'ayant invité pour le Kidouch, et lui avait même enjoint d'annoncer à son ami proche qu'il pouvait lui aussi y participer. Pendant la pause, il chercha son ami mais ne le trouva pas. Pendant la lecture de la Torah, entre les montées des fidèles, au moment où le *Gabbai* récitait le « *Mi chébérah'* », il aperçut l'ami dont avait parlé le Rabbi. Tout en le fixant des yeux, il lui murmura à voix basse d'assister au Kidouch après la Prière chez le Rabbi. Par chance pour lui, au même instant on invita le Rabbi à la Torah, en sixième montée. Du coin de l'œil, il perçut son petit-fils en train de murmurer, et de loin lui exprima sa désapprobation. Après la Tefila, le neveu exprima devant son ami ses regrets sur les bavardages qu'ils avaient partagés entre les montées.

A la fin de la Prière, le Rabbi fit appeler son petit-fils et lui dit : « Les disciples qui discutent au beau milieu de la lecture de la Torah, n'ont pas leur place chez moi ». Le petit-fils répondit au Rabbi que tous deux venaient de prendre sur eux de ne plus parler entre les montées à la Torah, ni au milieu de la Prière. Ce à quoi le Rabbi répliqua : « S'il en est ainsi, vous pouvez entrer chez moi ». Lorsque le Rabbi se mit à distribuer les restes de son repas (*Shiraïm*), il leur en fit porter en disant : « Ceci est pour les pénitents (*baalé tchouva*). Ces deux jeunes gens témoignent : ils n'oublieraient jamais ce Kidouch de toute leur existence. Depuis ce jour, trente

années se sont écoulées, et les deux sont restés très vigilants à ce propos (*Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset*).



### **Paroles de Rabbi Avraham Galanti זצוק"ל**

Rabbi Avraham Galanti זצוק"ל a écrit, nous citons : « Ne pas parler pendant la Prière, ni tant qu'un Sefer Torah est ouvert, même s'il s'agit de *Divré Torah* »



### **Les Kabalistes de Tsfat**

Il est rapporté au nom des Kabalistes de Tsfat : « s'abstenir de parler dans la Synagogue, depuis le début de la Tefila, jusqu'au *Kadich Titkabal*, et lire dans le Sefer Torah mot à mot avec peur et crainte, comme si nous venions de la recevoir du Mont Sinäi ».



## Leçon sur la peur de fauter, tirée d'une conversation de Mitsva au milieu de la Prière

Le Saint Rav, le *H'ozé* de Lublin, parla un jour de l'immense crainte du Ciel de son Maître, le Saint Rav Elimeleh' de Lizensk *רמ"א*, et il se mit à raconter. Un jour, le *H'ozé* de Lublin rendit visite à son Maître, et le surprit en train de pleurer et gémir, plongé dans une grande douleur. Le *H'ozé* de Lublin s'enquit aussitôt de la raison de ces pleurs terribles. Le Rav Hakadoch Elimeleh' lui répondit, « je pleure car j'ai fauté, je me dois de faire *Tchouva* ». Le *H'ozé* de Lublin demanda dans un tremblement à son Maître, quelle pouvait bien être la faute du Rabbi pour le faire autant pleurer. Son Maître lui répondit qu'il avait parlé au milieu de la Prière. Alors que le *H'ozé* de Lublin s'enquérât des détails, son Maître lui révéla qu'une dame avait été introduite chez lui, et lui avait parlé d'une femme qui avait des difficultés à accoucher. Il dû lui demander le nom de cette femme, puis la bénir ; ces événements se déroulaient au milieu de la Prière, dans la récitation du « *Hodou* », avant « *Baroub' Chéamar* ». Lorsque le *H'ozé* de Lublin eut entendu tous les détails relatifs à cet événement, il s'adressa à son Maître et lui demanda : « ne s'agit-il pas d'un cas de force majeure, avec vie d'autrui en danger ? » Le Rav lui répondit : « Mais, j'aurais pu m'exprimer par signes, et éviter de parler. » Le *H'ozé* de Lublin demanda encore à son Maître : « Mais en fait, cela s'est passé avant *Baroub' Chéamar*, et d'après le *Din* (la loi stricte) on peut marquer une pause et parler à cet endroit ». Son Maître répliqua : « Cependant, il existe des personnes qui ont la coutume de réciter *Baroub' Chéamar* avant *Hodou*, et pour eux cela est considéré comme une interruption, c'est la raison pour laquelle, disait-il, il souffrait tellement. » Tout ceci est raconté par le *H'ozé* de Lublin, pour nous enseigner le niveau de Crainte du Ciel que possédait son Maître. Et

quant à nous, nous devons apprendre à faire très attention à ne pas parler de choses qu'il est interdit de proférer dans les Maisons d'Etudes, ainsi que dans les passages de la Prière lors desquelles toute parole est interdite, car il ne s'agit pas ici de H'assidout, mais d'une véritable *Halab'a*. Que Hachem nous accorde le mérite nécessaire, et nous empêche de trébucher, *Amen, ken yehi ratsone (Halib'ot Tefila OuBeit HaKnesset, page 40)*

Hélas, j'ai assisté à plusieurs reprises à différentes transactions que des gens faisaient avec leur téléphone cellulaire dans la Synagogue, ou dans la Maison d'Etudes, en plein milieu de leur étude, pendant plus d'une demi-heure d'affilée parfois, sans exagération. Une minorité d'entre eux (je les ai vus de mes propres yeux) vont même jusqu'à écouter les nouvelles au moyen des oreillettes de leur téléphone mobile, au sein de la Synagogue et du Beit Hamidrash, ou bien d'autres visionnant les annonces qui apparaissent sur l'écran de leur portable.

Hélas encore, il existe des personnes qui, au sein même du Beit Hamidrash, programment les travaux de rénovation de leur appartement, d'autres qui songent à planifier leurs vacances, dans quel hôtel ils vont descendre, et pour quelle durée ils vont louer un véhicule, et ainsi de suite, toutes des choses inconsistantes. Il y a pourtant parmi eux des gens biens. Comment peut-on voir de telles choses se produire et se taire ? Pendant que le sang d'Israël coule comme de l'eau, que des océans de larmes jaillissent des yeux de Juifs intègres et innocents ?

J'étais présent une fois aux obsèques d'un Juif Tsadik qui venait juste de décéder, quand, au beau milieu des éloges funèbres, au moment où les membres de la famille pleurent, gémissent et se lamentent, certains s'étaient mis à recevoir, l'un après l'autre, des communications de leurs téléphones portables, tandis que de chaque portable surgissait une mélodie différente, pour finir par

former ensemble une cacophonie inaudible, au milieu des proches en pleurs. Comme tout cela avait paru ridicule et blessant !

Tout ce que j'ai pu écrire provient de la souffrance de mon cœur, toutefois, je reste persuadé qu'il existe de nombreux Juifs qui ne fautent pas à cause de ce qui a été dit plus haut, par exemple qui ne possèdent pas de téléphone cellulaire, ou bien qu'il leur est indispensable selon les critères de la Halah'a. Ou bien qui, lorsqu'ils reçoivent un appel, disent directement à l'interlocuteur au bout du fil d'attendre un instant, ce qui leur permet de sortir de la Maison d'Etudes, lorsque la Hala'ha le permet. Je ne parle pas d'eux. Même ceux qui transgressent les interdits mentionnés plus haut, je sais qu'il s'agit d'un manque de connaissance. C'est pourquoi nous avons écrit quelques pages d'éthique au sujet de la gravité de toute interruption de l'Etude, ainsi que concernant la gravité des choses qui ont été dites sur ceux qui bavardent dans la Maison d'Etudes, et à la Synagogue.

Pour tous ceux qui ont un besoin indispensable du téléphone cellulaire, il sera nécessaire d'y installer un vibreur, ou bien de mettre en marche le dispositif interne existant du téléphone. Ou bien encore, de choisir une sonnerie très légère, qui ne perturbera pas dans leur Etude ceux qui se tiennent autour.



## Extraits de cours du Rav Ben-Tsion Moutsafi

### Rabbénou Béh'ayé

« Sache que lorsqu'un homme a la chance de construire une Synagogue – d'ailleurs pas seulement une Synagogue entière, cela peut être un pan de mur, ou bien même il peut s'agir de planter un clou en l'honneur de la Synagogue –il détient un immense mérite, tellement grand que l'on avait l'habitude de le mettre en vente, qui aura le mérite de peindre la Synagogue, qui va fournir les chaises, qui va fournir les livres, qui va apporter les chandeliers, qui sera préposé à l'allumage des bougies ? Chacun savait que, puisque cela était au bénéfice de la Synagogue, il y avait là un immense mérite ! Et, comme tous voulaient mériter cette Mitsva si chère, il fallait la mettre en vente.



 **Rabbi Yonathan Eibschütz**

Rabbénou Yonathan Eibschütz écrit que la sainteté d'une Synagogue équivaut à la sainteté du *Hé'h'al* (salle d'apparat) du Temple de Jérusalem. Comment est-ce possible ? Tout d'abord, il faut se demander pourquoi le Roi Salomon **ה"ש** a fait construire le *Beit Hamikdash*. La réponse est : à l'évidence, afin d'y prier !

Où donc priaient-ils ? Dans la *Azara* (la Cour) ! Ainsi, c'est par la force de ces Prières que résidait la sainteté de l'endroit. C'est à ce propos que le Rav s'est exprimé, disant qu'il en va de même avec les Synagogues, car c'est avec les Prières que l'on fait résider la sainteté dans un endroit. C'est la raison pour laquelle la sainteté d'une Synagogue équivaut celle du *Hé'h'al*.

C'est une grande Mitsva d'embellir la Synagogue, qu'elle soit plus belle et plus majestueuse que notre propre maison, de l'élever, de la nettoyer, de la parer d'atours. Par exemple, il faudra que le mobilier de la Synagogue soit plus précieux que celui que nous possédons. Si l'on dispose chez soi d'un vaste canapé, il sera nécessaire d'équiper la Synagogue d'un sofa plus luxueux ! Si l'on possède chez soi un beau tapis, il faudra fournir à la Synagogue un tapis encore plus précieux, tout cela pour que la Synagogue reste l'endroit le plus majestueux. Car, comme l'écrit Rabbénou Yonathan Eibschütz, la « Synagogue est le corridor du Ciel » ! Qu'il faut comprendre ainsi : on peut mériter d'accéder au *Gan Eden* (Paradis) par l'intermédiaire de la Synagogue. De quelle façon ? Par le respect accordé à ce lieu. Mais, si à D. ne plaise, on ne magnifie pas la Synagogue, il en résulte, D. nous en préserve, une sorte de mépris à l'égard du respect dû au Ciel, c'est-à-dire un dédain pour le *Gan Eden*, un dédain pour la Présence Divine (la *Cheb'ina*). Pourquoi cela ? Ni plus, ni moins parce qu'il s'agit de sa place, que

c'est l'endroit où elle doit se trouver ! C'est pourquoi il faudra faire très attention à ce que la Synagogue soit le lieu le plus beau et le plus majestueux de tous les édifices.

Toutefois, au-delà de la beauté extérieure, il existe une splendeur essentielle et supérieure à toutes les autres, celle que l'on appelle « *dereb' erez* » (le savoir-vivre), c'est-à-dire se comporter dignement dans cet endroit sacré. Et, ainsi que l'écrit le Rambam (Maïmonide) : « il est défendu de crier dans une Synagogue », signifiant qu'il est interdit d'interpeller son prochain à voix haute dans l'enceinte de la Synagogue, tout devra se faire par allusion, à l'exemple d'une personne se trouvant dans la salle du Palais du Roi. Et la punition d'un homme qui commet un péché dans le Palais du Roi, est beaucoup plus grave que celle commise dans un autre endroit, dans la mesure où on ne peut comparer une personne qui irrite le Roi à l'intérieur du Palais, à une autre située à l'extérieur. Il faut savoir que lorsqu'une personne se trouve entre les murs d'une Synagogue, c'est comme s'il se tenait à l'intérieur du *Eib'al*. C'est ce qu'il ressort des propos de Rabbénou le Ari zal, qui nous a mis en garde avec insistance et nous a prescrit, lorsque nous entrons dans la Synagogue, de nous tenir en tremblant près de la porte, en transe et tout empli de crainte, de poser notre main sur la *Mezouza* et de se prosterner face à l'Arche Sainte en disant : **וְאֲנִי בְרֹב חֶסֶדְךָ אֲבוֹא בֵּיתְךָ אֲשֶׁתְּחוּהָ אֵל הַיְכָל קִדְשְׁךָ בִּירְאֵתְךָ** [Je viens par la force de Ta mansuétude me prosterner devant le Saint *Eh'al*, avec crainte] (*tehilim* 5,8). Il ressort de là, que l'essentiel du comportement que nous devons adopter lorsque nous pénétrons dans une Synagogue, est la crainte.

Le Rambam également écrit dans le Sefer Hamitsvot, que la crainte du Temple est mentionnée deux fois dans la Torah, du fait de sa gravité :

- a- Dans la section Kedochim (*Vayikra* 19, 30) : « Et vous craindrez mon Temple, Je suis votre D. » .
- b- Dans la section Behar (*Bamidbar* 26, 2) : « Et vous craindrez mon Temple, Je suis votre D. »

Le Rambam détaille que la crainte du *Mikdash* (le Temple de Jérusalem) ne se limite pas seulement à l'époque où le Temple existait, mais s'étend encore de nos jours à nos Synagogues et à nos Maisons d'Etudes. Car, du fait même qu'elles ont été instituées pour la Torah et la Prière, **NOUS DEVONS FAIRE TRES ATTENTION AU RESPECT QUI LEUR EST DU**. Nous trouvons encore dans les écrits du Rambam : « Nous devons fixer en notre esprit le joug de la Peur et de la Crainte ; et ce n'est pas tant de la Synagogue dont nous devons avoir peur, mais de Celui qui fait résider Son Nom dans cet édifice ».



 **Le Gaon, auteur du « Kav Hayachar »**

(l'un des Sages de Pologne)

Le Gaon, auteur du *Sefer Kav Hayachar*, écrit que si nous avons les yeux pour voir, nous aurions pu distinguer comment la Présence Divine repose sur les murs des Synagogues, à l'intérieur comme à l'extérieur, au point que dès l'entrée dans une Synagogue, il nous serait aussitôt apparu honorable d'en embrasser les parois. Il y est encore rapporté : « Si les gens ne prennent pas garde à éviter les propos grossiers et futiles, calomnieux et médisants dans les Synagogues, c'est cela qui fait fuir la *Cheb'ina* d'Israël ». A ce propos il est écrit dans les *Tikouné Zohar* (*Tikoun* 6) : « Et la colombe ne trouva pas d'endroit où se poser » (la colombe faisant allusion à la *Cheb'ina*). Dans les commentaires « *Méoré Ech* » sur place, on rapporte que la *Cheb'ina* pleure et se lamente sur cet homme qui a proféré des paroles interdites dans la Synagogue, et qui a de ce fait provoqué le départ de la *Chebi'na* d'Israël. On y trouve encore que, à cause de ce péché - que Hachem nous pardonne nos nombreuses fautes - plusieurs Synagogues ont été détruites, du fait que les gens font pénétrer l'impureté du *sitra ab'ara* dans le bastion de la *Cheb'ina*, qui elle est totalement sainte, or le mélange de composantes étrangères dans des lieux saints n'est pas bon. A chaque fois qu'il sera question de sainteté, on devra être particulièrement vigilant, à ne pas y introduire des forces extérieures (*h'itsonim*), à D. ne plaise.



## Le Gaon, notre Maître le H'id" a

(Rabbi H'aïm Yossef David Azoulay)

« ...De là provient la coutume des femmes *Tsadkaniot* (Pieuses), des simples gens, ou bien encore des voyageurs, qui lorsqu'ils sont assis dans une calèche et aperçoivent de loin une Synagogue, ils tendent leurs mains dans sa direction et les embrassent. Ceci constitue un rite admirable et authentique ». De cette description nous apprenons qu'au moment où nous sortons le Sefer Torah de l'Arche Sainte (*Aron Hakodech*) pour le conduire à la table de l'officiant (*Téva*), on se doit de converger vers lui et de l'embrasser (comme prescrit par la *Halab'a*). C'est une Mitsva pour un homme d'amener ses enfants à la Synagogue afin de les éduquer et les habituer en ce sens, c'est-à-dire qu'ils aillent embrasser les rouleaux de la Torah lorsqu'ils arrivent à la Synagogue (au moment de la sortie du Sefer Torah), car ceci constitue une *ségoula* (propriété) pour acquérir et développer la Crainte du Ciel (*Yirat Chamayim*). Par ailleurs, il faut savoir que si les enfants perturbent le déroulement de la Prière du père ou des fidèles, il ne faudra pas les y amener. Il est rapporté dans le Choulh'an Arouh' (Orah' H'aïm, 124) dans le *Haga* (Rabbi Moshé Isserliss) « il éduquera ses jeunes enfants... », et dans le Kaf HaH'aïm (idem, alinéa 39) « et il faut les éduquer à se tenir dans la peur et la crainte ; mais les enfants qui courent de long en large dans la Synagogue pour jouer, il est préférable de ne pas les y amener (*Maguen Avraham* au nom du *Chla Hakadoch*) » .

Dans son ouvrage 'Birké Yossef', notre Maître le H'ida écrit : « Une personne qui sait qu'en allant prier à la Synagogue on va bavarder avec lui et évoquer des choses profanes, il sera préférable pour lui de rester prier tout seul chez lui, toute sa vie durant !! Du moment qu'il ne vient pas à la Synagogue pour y proférer des paroles

futiles. » Ce à quoi il ajoute : « Et même s'agissant des *'Yamim Noraim'* (jours solennels), *Roch Hachana*, *Kippour*, *Souccot*, *Simbat Torah*, si l'on craint d'être amené à dire des choses profanes dans l'enceinte de la Synagogue, il sera préférable de prier tout seul plutôt que de venir à la Synagogue et y bavarder. Si l'on nous pose la question : « la chose est-elle vraiment grave à ce point ? », on pourra répondre : « Tout à fait ! A notre grand regret, nous ignorons l'immensité de la faute et l'affliction que nous occasionnons à Hachem à cause des paroles profanes, car la *Cheb'ina Hakedocha* le dit explicitement « qui vous a demandé de détruire de vos mains ma cour ? » »

Dans le *Sefer Hakané*, il est rapporté que si on se trouve déjà dans la Synagogue et que l'on s'aperçoit que d'autres cherchent à bavarder avec nous, que devra-t-on faire pour être épargné ? On pourra faire semblant de prier, et bien qu'en vérité on ne prie pas, il sera préférable malgré tout de faire semblant plutôt que de proférer des paroles vaines dans la Synagogue.



## Rav Saadia Gaon

Le Rav Saadia Gaon, qui vécut quelques centaines d'années seulement après l'achèvement du Talmud, détaille quelques un des moments lors desquels il faut observer le silence, dont :

- Le *Hallel*.

Au moment où l'on récite le *Hallel*, toute parole est interdite, même les paroles de Torah, jusqu'à la fin de sa lecture.

- Le *Sefer Torah*.

Il est formellement interdit de parler pendant la lecture de la Torah ! Il est écrit dans le *Zohar Hakadoch* que, dès l'instant où l'on ouvre l'Arche Sainte pour sortir le Sefer Torah, tout le public doit se tenir debout dans un silence absolu ! Malheur à celui qui proférerait le moindre mot à cet instant, même un seul mot profane. Il ressort encore du *Zohar*, qu'il est interdit de parler même entre les montées à la Torah. Toutefois, en cas de nécessité (pour une *bachkava*, pour vendre une montée à la Torah etc.), on s'en acquittera brièvement. A ce propos, les décisionnaires écrivent qu'il n'est pas souhaitable de faire des *mi chébérah*', des *bachkavot* etc... entre les montées, mais puisqu'aujourd'hui nous sommes déjà habitués à procéder de la sorte, il y a lieu de raccourcir autant que faire se peut, et il sera même préférable de faire toutes les *alyot* en une seule fois, et ensuite tous les *mi chébérah*', les *achkavot* etc... afin de minimiser les interruptions autant que possible.

- Les Tefilines

Tant que l'on porte les Tefilines, il est interdit de parler, jusqu'après les avoir retirées.



## Le Baal Hatourim

Le Baal Hatourim écrit : « Si tu souhaites que ta prière soit exaucée par D., tais-toi !! D'où apprenons-nous cela ? Du fait qu'il est écrit dans les *Tebilim* : « Ecoute ma prière, dénuée d'hypocrisie » (17, 1), qu'il faut comprendre ainsi : si tu veux que Hachem écoute ta prière, alors gardes ta bouche tant que tu te trouves dans la Synagogue, évite toute parole profane, et toute parole vaine et tous propos interdits.

On cite dans de nombreux *Sefarim* une *Ségoula* pour la longévité : se taire à la Synagogue. Celle-ci figure en allusion dans le verset : **מפני שיבה תקום** « Tu te lèveras devant la vieillesse », le mot **שיבה** (vieillesse) correspondant à l'acrostiche : **שתיקה** (le silence sied à la Synagogue). Comment mérite-t-on la vieillesse ? Par le silence.



## Le Zohar Hakadoch

On rapporte dans le Zohar Hakadoch des affirmations terribles. Le Zohar Hakadoch demande : pourquoi le Peuple d'Israël est-il encore en exil ? Ce à quoi le Zohar Hakadoch répond : nous sommes en exil à cause de trois choses :

- Nous bafouons la *Cheb'ina*, c'est-à-dire : nous nous rendons à la Synagogue et y bavardons, nous multiplions les paroles profanes.

- Pendant la lecture de la Torah, certains ne suivent pas et sont occupés à d'autres choses (par exemple, lecture de feuillets, et à notre grand regret, de feuillets porteurs d'annonces, de publicité commerciale... qui soulèvent de nombreux problèmes de Halah'a).
- De personnes qui se souillent avec toutes sortes de transgressions.



# תפילה על שתיקה בבית הכנסת מבעל תוספות יום-טוב

**מ**י שבירך אבותינו, אברהם, יצחק ויעקב, משה ואהרון, דוד ושלמה, הוא יברך את כל מי ששומר פיו ולשונו שלא ידבר בעת התפילה וקריאת התורה. הקב"ה ישמרהו מכל רע וצוקה ומכל נגע ומחלה, ויחולו עליו כל הברכות הכתובות בספר תורת משה רבינו וכל ספרי הנביאים והכתובים, ויזכה לראות בנים חיים וקיימים, ויגדלם לתורה לחופה ולמעשים טובים, ויעבוד את ה' אלוקינו תמיד באמת ותמים, ונאמר אמן.

## PRIERE EN FAVEUR DE CEUX QUI OBSERVENT LE SILENCE DANS LA SYNAGOGUE

*Rédigée par le Tossefot Yom-Tov*

**C**elui qui a béni nos Patriarches Avraham, Itshak et Yaacov, Moshé et Aaron, David et Chlomoh, bénira tous ceux qui gardent leur bouche et leur langue, afin de ne pas parler pendant la Prière ni pendant la lecture de la Torah. Que le Saint Béni Soit-Il les préserve de tout mal et de toute détresse, de tout dommage et de toute maladie, et que s'accomplissent pour eux toutes les

bénédictions écrites dans le Sefer Torah de Moshé Rabbénou, ainsi que dans tous les livres des Prophètes et des Hagiographes (*Ketouvim*). Qu'ils aient le mérite de voir leurs enfants grandir en bonne santé, et qu'ils puissent les éduquer à la Torah, à la *H'oupa* et à la charité, qu'eux-mêmes puissent servir Hachem notre D. toujours de manière authentique,

Amen.

## **Histoire**

A ce propos, rappelons une histoire entendue de la bouche du Rav Avraham Rafoul זצ"ל, en lien avec notre sujet.

A l'époque du Rav HaGaon Rabbi Chlomoh Laniado זצוק"ל, qui servit comme Rav à Aram Tsova, (Alep en Syrie), une épidémie éclata en ville (D. nous en préserve), faisant chaque jour de nombreuses victimes.

Un jour, le Rav s'adressa à son bedeau (qui était connu pour être un *Tsadiq*, droit et authentique, pudique, et pour l'essentiel ne disant pas un seul mot profane dans l'enceinte de la Synagogue, faisant aussi en sorte que les autres non plus ne parlent pas, et pour cela il recommandait à tous ceux qui venaient pour prier ou étudier : « assieds-toi et étudie, et ne profère aucune parole profane, et si tu as besoin de quelque chose, fais-moi signe et je me charge de te l'apporter). Il lui dit : « Je t'ordonne de dormir aujourd'hui dans la Synagogue ; tu te cacheras dans la petite armoire de rangement qui se trouve sous le *Aron HaKodech*. Quant

à moi, je vais te transmettre une lettre émanant du Tribunal Rabbinique ; au milieu de la nuit, tu t'apercevras qu'arrivent à la Synagogue toutes sortes de démons et créatures destructrices, avec à leur tête le Satan redoutable, le *Sameh' Mem*, et pendant qu'ils se tiendront près de la petite armoire de rangement, tu t'en extrairas et tu leur diras que tu es envoyé en mission par moi, et qu'ils doivent quitter la ville immédiatement ».

En entendant la demande de son Maître, le bedeau commença à prendre peur, et à craindre pour sa vie. Il se mit à supplier son Maître d'envoyer quelqu'un d'autre à sa place. Le Maître lui répondit : « C'est à toi que j'ordonne d'accomplir ce que je te demande, aussi, n'aie crainte car aucun mal ne te sera fait. Puis le Rav s'assit et écrivit cette épître, dont voici la teneur : « Nous, Tribunal ici à Aram Tsova (Alep), décrétons que le Satan, ainsi que toute sa clique, sortent immédiatement de la ville, qu'ils s'en éloignent et se rendent dans toutes les villes des non-Juifs antisémites, et qu'ils nous laissent tranquillement vivre en paix. Ce à quoi il ajouta quelques versets et citations. Il signa ensuite de son nom et de celui des membres du Tribunal de l'endroit, plia le parchemin et le tendit au Bedeau, qui s'en saisit tout empli de frayeur, en vue de le remettre au *Sameh' Mem*.

A la nuit tombée, après la fin de l'office de *Arvit*, dès que le public eut quitté les lieux, le Bedeau ferma les portes de la Synagogue, et s'introduisit dans le petit meuble, tenant à la main la lettre et tout en marmonnant à voix basse une prière suppliant le Créateur de le protéger des '*mazikim*'.

Et voici que vers minuit, le bedeau fut réveillé par le bruit de voix, comparables à des rassemblements de personnes en pleine discussion : l'un disait « hier j'étais chez untel, et je lui ai fait ceci et

cela » ; un autre encore racontait : « j'ai rendu visite à untel hier, et je lui ai causé un grand dommage », ainsi du troisième et quatrième, chacun informant les autres, jusqu'à l'apparition du '*roch asatanim*' (le *sameh' mem*, maître de ces créatures) sur l'estrade. « Qui est décédé aujourd'hui ? » demanda-t-il, et tous se précipitèrent alors et lui **transmetèrent** des listes de noms. Il leur dit ensuite : « Je vais vous indiquer maintenant votre planning pour demain ».

A ce moment, le bedeau se souvint de la mise en garde du Rav, l'obligation de transmettre l'épître avant la lecture des noms de ceux désignés pour décéder le lendemain, mais il fut saisi d'un effroi terrifiant à la vue des démons, en particulier du '*sameh' mem*', néanmoins, il se souvint de la promesse du Rav selon laquelle aucun mal ne lui serait fait, alors soudain il se met à prier : « Réponds-moi D. de Méir, réponds-moi par le mérite de Rabbi Chlomoh Laniado, réponds-moi, et qu'au Nom de Hachem, nous agissions et nous réussissions ». Puis il entrouvrit la porte du petit réduit dans lequel il se trouvait, et se tint là debout.

Les démons restèrent interloqués en voyant une créature humaine se tenir à leur côté : « que fait un rejeton de femme parmi nous » s'écrièrent-ils ? Le bedeau ne perdit pas ses moyens, il ouvrit la bouche et dit : « Je ne sais rien du tout, je ne suis que le bedeau de la Synagogue. Le Rav Chlomoh Laniado et son Tribunal m'ont désigné en tant qu'émissaire (les démons se mirent à frémir en entendant le nom du Rav), et le Rav m'a chargé de vous dire de sortir d'ici, et d'aller dans les villes des goyim qui haïssent les Juifs.

C'est alors que le *sameh' mem* s'adressa à lui et lui dit : « Tu peux dire beaucoup de choses, mais moi j'ai besoin de voir des documents écrits. Est-ce que tu en possèdes ? »

Le bedeau s'empressa aussitôt de sortir l'épître et la déposa sur la *téva*. Le *sameh' mem*, après avoir pris connaissance du contenu de la lettre, ainsi que des signatures des membres du Tribunal, avec à leur tête le Rav Chlomoh Laniado ם"ע, se tourna vers les *mazikim*, et les informa qu'il incombait à chacun d'eux de quitter la ville avant que le Rav ne les excommunie, et qu'ils n'y perdent définitivement toutes leurs forces. C'est ce qui se produisit, et les démons s'évaporèrent et libérèrent l'endroit. Fin des propos du Rav Hagaon, Ben Zion Moutsaphi שליט"א.



### **Le Rav Hagaon, Rabbi Itshak Zilberstein**

Après nous être procuré le livre précieux et important « *Touveh'a yabion* » du Rav Hagaon Rabbi Itshak Zilberstein שליט"א, nous avons trouvé à la page 321 sous le titre : « Qu'a bien pu dévoiler *l'Admour* de Gour au Rav de Bené Brak ? » le passage suivant. L'une des questions qui ont mobilisés les Grands de la Torah a été: « par quel mérite les communautés d'Orient n'ont-elles perdu aucun cheveu de leur tête, alors qu'au même moment des millions parmi les communautés achkénazes étaient tués et abattus en sanctifiant le Nom de D. (D. venge leur sang) durant la Choah en Europe ? Par quel moyen ont-ils mérité d'être sauvés ? Ce fut Sa sainteté *l'Admour* de Gour, l'auteur du « *Imré Emet* » זצ"ל, qui donna la réponse qui, selon lui, semblait la plus appropriée, au Rav de Bené Brak, le Gaon Rabbi Yaacov Landau זצ"ל : « Le grand mérite des Sefaradim fut leur extrême vigilance à ne pas parler dans les

synagogues, alors que les membres des communautés achkénazes bafouaient cette même sainteté et bavardaient pendant la Prière. Les Sefaradim veillaient de manière très stricte et méticuleuse à ne proférer aucune parole vaine dans les Synagogues, et cette approche était connue et réputée ». Ce à quoi réagit le Rav de Bené Brak : « Nous ajoutons foi au témoignage de ce Gaon et Tsadik, sans qu'il y ait besoin d'en vérifier les sources ». Ni idolâtrie (עבודה זרה), ni meurtre (שפיכות דמים), uniquement le mépris de la sainteté due à la Synagogue ! Effrayant !



### **Téléphones, smartphones...**

Après quelques temps, j'ai entendu de la bouche du Rav Moutsaphi שליט"א, des choses graves et dures concernant les téléphones cellulaires, qui, à notre grand regret, provoquent beaucoup de confusion.

Surtout à cause de ceux qui viennent prier ou étudier et oublient d'éteindre leur portable, qui au milieu du cours de Torah ou au beau milieu de la Prière, de la *h'azara* ou de la lecture de la Torah, se mettent à émettre des sonorités d'alarmes, de mélodies, et constituent la cause pour tout un public de s'interrompre dans l'étude ou la Prière, que Hachem nous prenne en pitié.

Certains vont même jusqu'à répondre au téléphone ! Ce qui est bien plus grave (ceci n'inclut évidemment pas les communications

urgentes), du fait que s'ils se tenaient devant un roi de chair et de sang, et recevaient un appel, y répondraient-ils ? Ou bien ils auraient mis leur téléphone en mode silencieux, ou bien encore ne l'auraient-ils pas amené du tout avec eux. A plus forte raison, auraient-ils dû agir ainsi avec le Roi des rois, Le Saint Béni Soit-Il.



### **En Conclusion : propos du Rambam ה"ע**

En conclusion, terminons avec les propos du Rambam ה"ע (*Tefila*, 11, 9). Il est écrit dans le livre des Psaumes (*Tebilim*) : « Heureux ceux qui s'assoient dans Ta maison, ils Te loueront encore à jamais... ». Le Rambam ה"ע affirme que la Synagogue représente un Commandement très précieux, dont le seul fait de s'y assoir constitue une Mitsva, quand bien même on n'y ferait rien. Par exemple, une personne doit attendre un ami à la porte d'un immeuble et à proximité duquel se trouve une Synagogue, il sera préférable pour lui de s'y assoir pour y lire quelques passages de la Torah, ou bien même de s'y tenir silencieux, ceci constitue une Mitsva, exprimée par le Rambam ה"ע en ces termes : « S'y assoir (dans la Synagogue) fait partie des occupations de Mitsva », et ce faisant il réalise une Mitsva à chaque instant de sa présence dans la Synagogue. A plus forte raison lorsqu'on vient à la Synagogue pour y prier ou y étudier la Torah, combien plus la récompense en est décuplée.



ויהי רצון מלפני אלקי השמים  
שיעזרנו על דבר כבוד שמו שנזכה  
לשמור על קדושת בתי כנסיות  
ובתי מדרשות, ונזכה בקרוב השנה  
לבנין בית המקדש במהרה בימינו  
אמן, כן יהי רצון.

*Qu'il soit de la volonté de D. du Ciel de  
nous procurer Son aide pour l'Honneur  
de Son Nom afin de pouvoir préserver la  
sainteté des Synagogues et des Maisons  
d'Etudes, et que nous puissions mériter  
bientôt cette année la construction du  
Temple de Jérusalem rapidement, et de  
nos jours, Amen ainsi soit-il.*



*« Observer le silence pendant la Prière,  
fait mériter la longévité, agrémentée, qui  
plus est, d'une vieillesse agréable ... »*



Ce livre a pour but de renforcer notre lien envers le Créateur.  
Sa diffusion est vivement recommandée, et nous permettra avec  
l'aide de D.,  
de réattribuer aux Synagogues et à la Prière l'importance et le  
respect qui leur sont dûs.

Pour tout renseignement ou distribution,  
vous pouvez joindre Rav Aharon Tibi

Israël +972 527616969 

France +33 659653164

qui se fera un plaisir de vous en distribuer gracieusement.

Disponible en Español  
Available in English  
אפשרות לגרסה בעברית